



Bordeaux, le 18 décembre 2016

Section Académique de Bordeaux

Déclaration CAPA avancement d'échelon des Professeurs d'EPS

Nous commencerons par rappeler notre indignation envers le terrible événement qui a marqué encore une fois d'une cruauté injustifiable ce début d'année scolaire 2015. Il nous était impossible de ne pas revenir sur ces crimes touchant au plus près les fondements de notre République, en accentuant les écarts démesurés qui existent entre notre culture proche de celle des victimes et celle des agresseurs fous. Nos fonctions d'enseignant et d'éducateur s'en trouvent de nouveau interpellées et cette conjoncture rappelle plus que jamais le rôle crucial de notre profession au sein de la société.

En ouverture de cette CAPA EPS, comment ne pas revenir sur les élections UNSS ? Nous ne remettons pas en cause les modalités du scrutin et la mise en place des conditions liées aux élections et leur dépouillement. Mais nous notons que ce fonctionnement a été décliné de façon différente selon les départements et les académies. Bref... Pour les listes soutenues par notre organisation syndicale, les résultats donnent 25% des voix. Pas si mal... Il faudra donc compter sur ces élus pour affirmer la manière dont nous défendons l'UNSS et la vie des AS... Des pressions ont été faites sur les collègues, les parents ou les élèves de quelques unes de nos listes, y compris dans l'Académie, et elles sont contraires à toutes les valeurs de l'UNSS et de manière générale aux valeurs démocratiques de notre pays.

Nous continuerons à faire part de nos idées, certes parfois divergentes de celles du syndicat majoritaire, et proposerons notre aide au bon fonctionnement de l'UNSS et des AS, en grande partie ADN de notre profession.

Pour cette CAPA, nous constatons que les collègues nous sollicitent de plus en plus pour une vérification de leur barème, y compris pour ceux qui ne sont pas, à ce jour, promouvables.

Les temps sont difficiles pour chacun d'entre nous sur le plan financier. Cette préoccupation majeure du corps enseignant relève directement d'un contexte économique qui gèle depuis 5 ans et pour une durée encore beaucoup trop longue, la valeur du point d'indice.

En revanche, celui-ci favorise très sensiblement les grandes entreprises. Ce constat instaure un malaise grandissant et pénalise le pouvoir d'achat de toute la fonction publique. Notons que l'UNSA a voté pour la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération) qui certes, comporte des avancées concrètes en faveur du pouvoir d'achat et de la carrière des enseignants :

- confirmation du statut de la Fonction Publique d'Etat
 - garantie du passage à la hors-classe
 - accélération du rythme d'avancement
- intégration d'une partie des primes dans le calcul de la retraite

Bien qu'elle marque une première inflexion dans la politique salariale de l'Etat vis-à-vis de ses agents, cette mesure ne se montre pourtant pas à la hauteur des attentes de la profession.

Nous resterons vigilants vis-à-vis de l'engagement de l'Etat à mettre fin au gel du point d'indice, ce à partir de février 2016 comme convenu.

Enfin, malgré tous les efforts du corps d'inspection, de nombreux collègues n'ont pas bénéficié d'une visite depuis de longues années (plus de 5 ans, dans de nombreux cas).

Certes, la bonification apportée à la note pédagogique est très positive, nos collègues y sont sensibles, mais elle ne suffit plus à rééquilibrer l'avancement d'échelon à la hauteur d'une note potentiellement susceptible d'accélérer le rythme des promotions. A notre avis, une péréquation à trois ans garantirait plus de justice.

Nous savons tous combien ce rythme est important pour l'accès à la hors classe.

Notre syndicat continue de dénoncer la différence de rythme d'avancement à la hors classe des professeurs d'EPS (3 ans) et des CE classe exceptionnelle (4 ans).



Pour le SE-UNSA,
O. MALRIC / P. EUSEPI

